

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 52

ABSTENTION : 4

- CONTRE : 18

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Charles ROZOY	M. Thierry FALCONNET	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Chantal TROUWBORST	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Roland PONSAA	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC
Revalorisation des tarifs du réseau Divia

Vu,

- La délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2009 sur le nouveau contrat de délégation du service public de transport,
- La Convention de délégation des transports publics urbains et ses avenants signés entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et Keolis prenant effet le 1er janvier 2010,
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2012 concernant la mise en œuvre de la billettique sur le réseau Divia et l'évolution de la gamme tarifaire,
- La proposition d'évolution tarifaire faite par le Délégué en date du 31 mars 2015,

Conformément à l'article 30 de la convention de gestion du réseau de transport public Divia, le Grand Dijon en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports Urbains arrête la politique tarifaire appliquée sur le réseau Divia.

Sur proposition du Délégué, le Grand Dijon acte une évolution des tarifs du réseau Divia, permettant notamment de maintenir des recettes dynamiques face aux augmentations contractuelles des charges (actualisation des coûts).

Compte tenu du lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation Divia, il est proposé de voter, cette année, les tarifs jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public (contrat qui prend fin au 31 décembre 2016).

Ainsi, à compter du 1er juillet 2015, le Grand Dijon acte une augmentation moyenne pondérée de 3,5 % des tarifs du réseau Divia, n'affectant que les abonnements à usage illimité (Pass 7 jours, Pass Mensuels et Pass Annuels).

En 2016, l'augmentation moyenne pondérée est estimée à + 4,5 %, et concernera cette fois principalement les titres à voyages, avec un titre unitaire à 1,30 € au lieu de 1,20 €. Les titres corrélés à ce titre à voyage seront impactés par l'évolution tarifaire.

Les tarifs du réseau des transports en commun de l'Agglomération Dijonnaise sont ainsi fixés au 1er juillet 2015, et au 1er juillet 2016 selon les grilles tarifaires détaillées en annexe.

Monsieur le Directeur de KEOLIS DIJON est chargé d'assurer l'application de la présente délibération à compter du 1er juillet 2015.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acter** les nouvelles grilles tarifaires applicables sur le réseau de transport public Divia au 1er juillet 2015 et 1er juillet 2016,
- **d'autoriser** l'exploitant du service Divia à appliquer, dès notification, les tarifs indiqués ci-dessus.